

/ BUREAU DE LA CAMIEG

SÉANCE DU 10 JUILLET 2013

QUID DES 410 M€ D'EXCÉDENTS FINANCIERS DU RÉGIME SPÉCIAL MALADIE DES IEG ?

Le dossier n'est plus entre les mains du Ministère de la Santé...

Il serait à l'arbitrage du 1^{er} Ministre...

FO a décidé d'écrire à Jean Marc Ayrault pour rappeler :

- Qu'en aucune manière notre régime spécial maladie coûte à la sécurité sociale.
- Que ces excédents financiers sont générés sur la part complémentaire de notre régime spécial et financés par les cotisations des assurés actifs et retraités des IEG.
- Que les assurés sociaux des IEG en attendent un juste retour au travers d'améliorations de leurs prestations.

FO met en garde celles et ceux qui voudraient faire main basse sur les 410 M€ d'excédents qui appartiennent aux assurés sociaux des IEG.

Si la menace s'avérait exacte, c'est l'existence même de notre régime spécial qui serait menacée.

Chacun assumera ses responsabilités et en premier les employeurs qui depuis 2009 refusent d'ouvrir une négociation sur ce dossier.

Pour FO, l'urgence est de défendre notre régime spécial maladie et de redistribuer ces excédents aux actifs et Retraités.

La CFDT a fait savoir qu'elle ne s'associait pas à la démarche. Elle était absente du Bureau, remettant indirectement en cause la légitimité de cet organisme statutaire.

La CFTC était absente...

Le projet de courrier présenté par FO a été soutenu par la CGT et la CFE (pièce jointe).

QUID DES REFUS DE TIERS PAYANT ?

FO est une nouvelle fois intervenue sur les problèmes rencontrés par les assurés sociaux des IEG et les refus de Tiers payant (Hôpital de Montmorency, opticiens, etc.). FO a demandé au directeur de la Camieg de tout mettre en œuvre pour que des contacts soient pris avec ces professionnels afin de régler très rapidement ces difficultés.

FO a également souligné la méconnaissance par les CPAM des procédures de demande d'entente préalable. Elles refusent de traiter les dossiers, car les assurés de la Camieg ne sont pas immatriculés dans la CPAM... Une circulaire ministérielle devrait être envoyée aux CPAM pour leur rappeler les spécificités de traitement des assurés Camieg.